



Sablé-sur-Sarthe, le 10 septembre 2024

LDC annonce une division par deux du nominal de l'action

Sablé-sur-Sarthe - LDC (FRFR0013204336 - LOUP) - L'Assemblée Générale des actionnaires de LDC du 22 août 2024 a décidé de diviser par deux la valeur nominale de l'action.

Le Directoire, sur délégation de l'assemblée, a fixé au 30 septembre 2024 la date à laquelle la division du nominal sera effective. Cette opération rendra l'action LDC plus accessible notamment aux actionnaires individuels et devrait permettre d'accroître la liquidité du titre.

Le 30 septembre 2024 pour toute action de 0,40 € de valeur nominale détenue à cette date, les actionnaires recevront en échange deux actions de 0,20 € de valeur nominale.

Cette opération n'aura pas d'impact sur la situation fiscale ou les droits des actionnaires. Elle sera réalisée sans frais ni formalité pour eux.

Du fait de la division du nominal, le nombre total d'actions composant le capital social se trouvera multiplié par deux et l'action LDC se négociera sur la base du cours d'ouverture du 30 septembre 2024 divisé par deux.

Un avis Euronext Paris sera publié le 23 septembre 2024.

Prochains rendez-vous :
Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2024-2025
Le 3 octobre 2024 après Bourse